



Communiqué de Presse

Transparence dans la gouvernance des ressources naturelles : le CNPAV appelle à accélérer l'audit du projet Sicomines

Kinshasa, le 23 juillet 2026, la Coalition Le Congo N'est Pas À Vendre "CNPAV" appelle le Président Félix Tshisekedi et la Première Ministre Judith Suminwa à veiller à l'accélération et à la réalisation effective de l'audit technique et financier indépendant du projet Sicomines, dans un souci de transparence et de redevabilité dans la gestion de ce projet.

Le CNPAV appelle au maintien et à l'accélération de l'audit technique et financier indépendant du projet Sicomines, annoncé en mars 2026 par l'Agence de Pilotage et de Suivi des Conventions (APCSC). Cet audit constitue une exigence explicite de l'[article 1er de l'avenant n°5](#) à la Convention Sicomines. Il répond également à une recommandation essentielle du [rapport thématique de l'ITIE-RDC de novembre 2021](#) ainsi qu'à une demande de longue date de la société civile. L'audit de la Convention Sicomines devra examiner en profondeur ce partenariat pour enfin corriger les déséquilibres persistants au détriment de la RDC. Afin d'assurer l'indépendance et la réalisation effective de cet audit, le CNPAV recommande que la Première Ministre Judith Suminwa en assure la supervision directe à travers la signature d'un décret y relatif et le recrutement d'un cabinet spécialisé.

Le CNPAV rappelle que, plus de deux ans après la signature de l'avenant n°5, cet audit n'a toujours pas connu de mise en œuvre effective. Pendant ce temps, les déséquilibres structurels dénoncés depuis la signature de cet avenant continuent de porter préjudice aux intérêts de la RDC. Les analyses du CNPAV montrent notamment que les modalités inadéquates de décaissement des fonds destinés aux infrastructures ont engendré un [manque à gagner estimé à plus de 410.000 USD par jour](#) pour la RDC depuis la signature de cet avenant.

Au regard de ces enjeux, le CNPAV appelle le Président de la République, Félix Tshisekedi, ainsi que la Première Ministre, Judith Suminwa Tuluka, à faire accélérer sans délai la réalisation effective de cet audit devant couvrir l'ensemble des volets mines et infrastructures de la Convention Sicomines.

À cet égard, le CNPAV prend acte de la tenue, ce [21 juillet 2026 au Cabinet du Président de la République](#), Félix Tshisekedi, de la session préliminaire de l'évaluation annuelle prévue dans la Convention Sicomines. Cette évaluation périodique, également prévue par la convention, devrait permettre de faire le point sur la mise en œuvre de l'audit annoncé. Le CNPAV encourage les autorités à utiliser ce cadre pour veiller à ce que tout obstacle à la réalisation de l'audit soit levé dans les meilleurs délais.

Enfin, le CNPAV souligne l'importance de garantir la transparence de ce processus et exprime son attente de voir les conclusions de cet audit rendues publiques, idéalement avant la fin de l'année en cours. Il réaffirme sa disponibilité à contribuer, par son expertise, à un processus crédible, indépendant et utile à la défense de l'intérêt national.

Contacts presse

Dirk Shaka, Coordonnateur, +243998855781

Freddy Kasongo, Membre, +243995567001

Jean-Claude Mputu, Porte-Parole, + 32498381139

Autres contacts :

coordonnateur@cnpav.org

info@cnpav.org

www.corruptiontue.org